

**Option réanimation pédiatrique du Desar. Note de synthèse**  
**Claude Ecoffey (Rennes), Gilles Orliaguet (Paris)**  
**Correspondants nationaux CNEAR**

L'option réanimation pédiatrique dure deux semestres. Elle inclut une formation théorique et pratique (cf. extrait arrêté du JO ci-joint), et doit être réalisée au cours des cinq années du Desar. En pratique, elle doit être effectuée au cours de la cinquième année du Desar (phase de consolidation) car c'est une option du DES, contrairement aux FST qui sont incluses entre la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année (phase d'approfondissement).

Il existe un prérequis théorique et pratique, incluant la nécessité d'avoir réalisé deux stages parmi les suivants :

- Anesthésie pédiatrique
- Réanimation et surveillance continue pédiatriques
- Réanimation mixte pédiatrique et néonatale.

Les deux stages d'un semestre de l'option réanimation pédiatrique sont à réaliser dans un lieu agréé à titre principal ou complémentaire en pédiatrie ou en Anesthésie-Réanimation ou en médecine intensive-réanimation et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option de réanimation pédiatrique. Les terrains de stage possibles sont :

- Un stage en réanimation pédiatrique
- Un stage en réanimation mixte pédiatrique et néonatale

Un de ces deux stages, au maximum, peut être réalisé dans un service de réanimation de chirurgie cardiaque ou de neurochirurgie pédiatriques.

Les quatre stages nécessaires à la validation de l'option réanimation pédiatrique sont : deux pour le prérequis en phase d'approfondissement et deux pour valider l'option en phase de consolidation. Cela représente donc quatre des huit semestres restant après la phase socle.

En pratique pour les coordonnateurs de subdivision du Desar :

- Il n'y a pas de nécessité à suivre un DIU car l'enseignement pédiatrique est intégré dans l'option.
- Il faut identifier un responsable PU d'AR de l'option Réanimation pédiatrique pour chaque ville, qui se mettra en relation avec les responsables PU de l'option pour les DES Pédiatrie et MIR.
- Il faut connaître la capacité de formation de l'option pour chaque subdivision, en sachant que la voie d'entrée est triple DES AR, DES de pédiatrie, et DES MIR (*par exemple pour la Bretagne ce sera un interne au maximum par an*).
- Pour les internes qui souhaitent s'inscrire à cette option, il faut le signaler comme souhait dans leur contrat de formation établi en fin de phase socle. Il faudra cependant leur expliquer qu'il y aura une sélection si les demandes d'inscription dépassent les capacités de formation, comme pour les FST.
- La campagne d'agrément des stages pour l'option devrait débiter l'année prochaine.

Contacts CNEAR :

Claude Ecoffey : [claudio.ecoffey@chu-rennes.fr](mailto:claudio.ecoffey@chu-rennes.fr)

Gilles Orliaguet: [gilles.orliaguet@aphp.fr](mailto:gilles.orliaguet@aphp.fr)